

MODALITES DE CANDIDATURE ET DEROULEMENT DU PROGRAMME CLINIQUE DE L'ECOLE DE DROIT

Dans le cadre de votre 2ème année de master Carrières Judiciaires et Juridiques, vous avez la possibilité de vous engager au sein du Programme Accès au Droit de la Clinique de l'Ecole de droit.

La participation à ce programme est créditée de 4 ECTS par semestre et vous permet de recevoir une formation à la fois théorique et pratique organisée de la manière suivante :

1. Au sein de ce programme, vous suivrez 24 heures de formation/semestre dispensées en classe (=cours Clinique Accès au droit) ; le travail de terrain représente quant à lui au minimum une demi-journée de travail par semaine.
2. Vous travaillerez sur des projets visant à développer l'autonomie juridique d'individus et de communautés fragiles, souvent placés dans des situations d'exclusion, afin de les aider à faire face aux difficultés juridiques qu'ils rencontrent et à faire valoir leurs droits.
3. Vous serez encadrés par un enseignant et un tuteur (professeur, ancien de la clinique, avocat, juriste, doctorant...) propre à chaque projet.

Le programme Clinique est donc une occasion unique de mettre en pratique vos connaissances tout en contribuant directement à des projets d'intérêt public en relation directe avec des partenaires rigoureusement sélectionnés par le conseil scientifique de la Clinique.

Vous trouverez ci-après les descriptifs des projets présélectionnés par ce conseil scientifique pour l'année 2018-2019 : <https://drive.google.com/drive/folders/10nc2xRFPvO0EfSvQ00hlc-aYtqNFvJ1W?usp=sharing>

A titre informatif, vous trouverez également sur la [page Clinique du site de l'Ecole de droit](#) une présentation des projets sur lesquels les étudiants ont travaillé cette année.

Si vous souhaitez vous porter candidat, veuillez noter les informations suivantes:

1. Compte tenu de la nature des projets et des responsabilités qui vous seront confiées, un investissement annuel est obligatoire
2. Les étudiants qui ont participé à l'ensemble des séances des cours clinique et rempli les objectifs de leur projet (l'évaluation finale est faite par l'enseignant, le tuteur et le commanditaire du projet) valident le cours Clinique.
3. Le projet Clinique sur lequel vous avez travaillé peut servir de support à votre Grand oral.

Si vous êtes intéressé(e), nous vous remercions de bien vouloir envoyer **avant 12 juin- 12h votre CV et une lettre de motivation à ecole.droit@sciencespo.fr en précisant **dans le titre de votre email** le programme (accès au droit) auquel vous postulez. Vous préciserez par ailleurs dans votre lettre, les deux projets auxquels vous postulez (par ordre de préférence). Ces deux projets doivent appartenir au programme Accès au Droit.**

Des entretiens téléphoniques pourront être organisés entre le 15 et le 29 juin 2018. La sélection aura lieu avant le 10 juillet 2018. Les critères de cette sélection seront les suivants : motivation, motivation, adéquation du profil au projet indiqué et attentes des partenaires.

Vous serez informé(e) du projet sur lequel vous êtes affecté(e) dans le courant de l'été. Cette affectation dépendra des préférences indiquées dans votre lettre, de votre profil, des besoins des projets cliniques, et du nécessaire équilibre au sein de chaque équipe.